Marché viti-vinicole: organisation commune du marché OCM (modif. règl. 822/87/CEE)

1997/0161(CNS) - 01/10/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité se prononce, en général, en faveur des modifications proposées par la Commission. Il émet, toutefois, des doutes quant à la procédure d'arrêter des prix d'entrée forfaitaires des jus et des moûts. Compte tenu de la difficulté de définir ces prix dans les pays tiers d'origine, il juge plus pratique de les déterminer sur la base du prix moyen pratiqué sur certaines places communautaires qui pourraient sans aucun doute attester des données réelles relatives à l'évolution du marché de ces produits.